



Assemblée générale

Soixante et onzième session

92^e séance plénière

Mercredi 19 juillet 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 51 de l'ordre du jour (suite)

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/71/495/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de position. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que,

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle aussi aux délégations que, toujours aux termes de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de position ou de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations qui figurent dans le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission, sauf notification contraire préalable.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport (A/71/495/Add.1) de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sur le point 51 de l'ordre du jour, intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects ».

L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation au paragraphe 6 de son rapport.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-22022(F)



Document adapté

Merci de recycler



L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission des politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/314).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 51 de l'ordre du jour.

Point 62 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Projet de résolution (A/71/L.67/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.67/Rev.1.

M. Zambrano Ortíz (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/71/L.67/Rev.1, intitulé « Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

Ce nouveau projet de résolution reconnaît qu'il y a eu des progrès notables dans la réalisation d'une paix durable et pérenne en Afrique. Toutefois, pour atteindre l'objectif d'un continent africain sans conflit, le projet de résolution appelle à intensifier les initiatives et efforts nationaux et régionaux, avec l'appui de la communauté internationale, afin de faire face aux conflits efficacement et pacifiquement.

Au nom du Groupe, je tiens à remercier les coordonnateurs, de la Mauritanie et de l'Égypte, et le facilitateur, du Maroc, de leur travail au cours des négociations, ainsi que toutes les parties qui ont participé de manière constructive à la négociation du texte, ce qui a permis d'aboutir à un consensus sur cet important projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant de prononcer sur le projet de résolution A/71/L.67/Rev.1, intitulé « Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ». La procédure électronique permettant aux délégations de se porter coauteur du projet de résolution est maintenant close.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais signaler que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux qui sont énumérés dans le document A/71/L.67/Rev.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et Turquie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.67/Rev.1?

Le projet de résolution A/71/L.67/Rev.1 est adopté (résolution 71/315).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 62 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'en application de sa décision 70/559 du 27 juillet 2016, l'Assemblée générale a poursuivi les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en plénière informelle à la présente session.

Dans une lettre datée du 11 juillet, j'ai fait distribuer, en vue de son examen par les États Membres, le libellé d'un projet de décision orale sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide, premièrement, de réaffirmer son rôle central s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses

membres et d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité; deuxièmement, de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en plénière informelle de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, en application de ses décisions 62/557 du 15 septembre 2008, 63/565 B du 14 septembre 2009, 64/568 du 13 septembre 2010, 65/554 du 12 septembre 2011, 66/566 du 13 septembre 2012, 67/561 du 29 août 2013, 68/557 du 8 septembre 2014, 69/560 du 14 septembre 2015 et 70/559 du 27 juillet 2016, sur la base des séances informelles tenues au cours de sa soixante et onzième session, ainsi que des positions et propositions des États Membres, telles qu'elles figurent dans le texte et l'annexe à celui-ci distribués le 31 juillet 2015, et en utilisant les éléments de convergence distribués le 12 juillet 2016, ainsi que les éléments communs et les questions à examiner plus avant distribués le 27 juin 2017 pour aider à orienter ses futurs travaux, tout en saluant l'engagement actif, les initiatives et l'action énergique du Président de l'Assemblée générale, et notant avec satisfaction le rôle actif des Coprésidents et les efforts concrets qu'ils ont déployés dans le cadre de consultations en vue d'une réforme globale rapide du Conseil de sécurité; troisièmement, de convoquer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, au cours de sa soixante-douzième session, si les États Membres en décident ainsi; et, quatrièmement, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité »?

Le projet de décision orale est adopté (décision 71/553).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs pour les explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes.

Tout d'abord, je tiens à vous exprimer ma profonde reconnaissance, Monsieur le Président, pour votre conduite des travaux de l'Assemblée générale

et l'attention que vous avez portée à l'une des plus importantes questions inscrites à l'ordre du jour, la « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ». Je voudrais également saluer les efforts des Coprésidents des négociations intergouvernementales, à savoir le Représentant permanent de la Tunisie, M. Mohamed Khaled Khiari, et le Représentant permanent de la Roumanie, l'Ambassadeur Ion Jinga, qui ont tenté de rapprocher les points de vue des différents groupes.

Le Groupe des États arabes se félicite de l'adoption par consensus de la décision 71/553. Je tiens à assurer à l'Assemblée que le Groupe est très attaché au fait que toute tentative d'entreprendre des négociations intergouvernementales jouisse de l'assentiment de tous. Nous réaffirmons également la position d'unité du Groupe des États arabes tendant à rejeter toute tentative d'entamer des négociations qui ne serait pas acceptée par tous les États Membres.

Le Groupe des États arabes attend avec intérêt de poursuivre le débat dans le cadre des négociations intergouvernementales au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, sur la base de ce qui a été réalisé au cours des sessions précédentes, afin de mettre en œuvre une réforme globale du Conseil de sécurité qui reflète les positions des États Membres, et celle du Groupe arabe en particulier. Le Groupe demande un siège permanent avec tous les privilèges qu'un statut de membre permanent entraîne. Le Groupe réaffirme sa détermination à poursuivre des négociations fructueuses au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale, en vue de parvenir à une solution concertée sur la réforme du Conseil de sécurité.

M. Sumah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union africaine et de vous féliciter, Monsieur le Président, de l'excellente manière dont vous dirigez les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je tiens à vous exprimer notre sincère gratitude pour l'engagement et le dévouement sans faille dont vous faites preuve en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité.

Le Groupe des États d'Afrique demeure fermement attaché à une réforme complète et véritable du Conseil de sécurité. Par ailleurs, nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par les

Coprésidents des négociations intergouvernementales durant la présente session, à savoir l'Ambassadeur de la Roumanie, Ion Jinga, et l'Ambassadeur de la Tunisie, Mohamed Khaled Khiari. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier tous les États Membres pour les discussions franches qui ont mené à l'adoption par consensus de la décision de reconduction technique, la décision 71/533. Je crois que cette décision est dans l'esprit de nos efforts de préservation de l'unité et de la confiance mutuelle entre les États Membres s'agissant de faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité, afin de mieux servir l'humanité et d'être en conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne notre lettre datée du 10 juillet, en réponse Monsieur le Président, à votre propre lettre datée du 27 juin, par laquelle vous avez fait distribuer les éléments communs et les questions à examiner plus avant au sujet de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, nous vous avons fait savoir, Monsieur le Président, qu'il était regrettable que le document de travail tel que présenté par les Coprésidents ne reflète pas fidèlement la lettre et l'esprit de la Position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité. Bien que nous notions avec satisfaction le fait que le document mentionne spécifiquement la représentation de l'Afrique au sein d'un Conseil réformé, l'interprétation qui en est donnée ne traduit pas de manière tout à fait exacte les déclarations faites durant les réunions du processus de négociations intergouvernementales.

Même si le document tente de refléter la teneur des débats relativement à l'Afrique et à la Position africaine commune, le Groupe des États d'Afrique espérait que les Coprésidents feraient ressortir le fait que la Position africaine commune a recueilli une large adhésion politique pendant les négociations intergouvernementales de cette année. À cet égard, l'appui à ce que l'Afrique se voie attribuer des sièges dans les deux catégories de membres du Conseil aurait dû être mis en avant. À cette fin, et pour faire avancer le processus, le Groupe des États d'Afrique apprécierait qu'à l'avenir tout futur document issu des négociations intergouvernementales mentionne très clairement que l'Afrique doit être représentée dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, au sein d'un Conseil réformé.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite que l'examen des positions et propositions des États Membres, telles qu'elles figurent dans le texte et l'annexe à celui-ci distribués par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, se poursuive à la soixante-douzième session. L'Afrique continuera de collaborer de façon constructive avec tous les États Membres, dans un esprit de confiance et de respect mutuels, afin de parvenir à une réforme globale du Conseil de sécurité qui renforce la légitimité de ses décisions. Ce n'est qu'avec une telle réforme que nous pourrions transformer le Conseil de sécurité en un organe plus représentatif, démocratique, responsable, transparent, efficace et efficient s'acquittant du mandat qui lui a été confié par la Charte des Nations Unies.

Nous espérons que le processus de négociations intergouvernementales sera plus constructif et tourné vers l'avenir durant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et nous exhortons tous les États Membres à travailler de concert pour recueillir l'adhésion politique la plus large possible, et ce afin de promouvoir notre unité de vues pour préserver les valeurs et idéaux des pères fondateurs de l'ONU, à savoir une ONU apte et utile qui demeure au centre de la gouvernance mondiale.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'interviens pour la dernière fois en ma qualité de Représentant permanent de l'Allemagne à l'Assemblée générale, et j'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des Quatre – le Brésil, l'Inde, le Japon et mon pays. Je vais faire trois observations.

En premier lieu, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, de la manière dont vous dirigez le processus de réforme du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale depuis le début de la soixante et onzième session. Vous nous avez guidés avec compétence dans les eaux parfois troubles des négociations intergouvernementales et vous avez maintenu le cap, en dépit des vents violents soufflant dans plusieurs directions. Vous nous avez permis de franchir une étape et veillé à ce que nous ne perdions pas l'espoir de pouvoir atteindre un jour le rivage d'une réforme.

Nous remercions également les Coprésidents des négociations intergouvernementales, les Ambassadeurs Ion Jinga et Mohamed Khaled Khiary, de leurs efforts à la barre de notre navire. Ils nous ont fait travailler dur; ils nous ont poussés à remettre en question nos positions et celles des autres; et de cette manière,

ils nous ont permis de trouver des points communs suscitant un large appui et d'identifier les questions qui nécessitent d'être examinées plus avant. Leur travail est vivement apprécié.

Deuxièmement, nous appuyons la décision 71/553 sur la poursuite des négociations, que vous avez présentée, Monsieur le Président, et le document qu'elle contient, intitulé « Éléments communs et questions à examiner plus avant ». La décision et le document permettent à notre navire de mettre résolument le cap sur la réforme du Conseil. La décision souligne également le chemin parcouru, notamment les importantes étapes franchies durant les soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, le document-cadre et le document de travail. Avec le document de cette année, ces textes dessinent la carte de notre parcours futur.

À cet égard, je voudrais partager un dicton qui convient bien à la situation des négociations intergouvernementales : « Celui qui ne va nulle part ne peut arriver nulle part ». Pour nous, la signification est claire. Nous devons avancer, cesser de tourner en rond. Nous devons arrêter de nous répéter. Nous devons arrêter de parler de négociations et engager de véritables négociations – des négociations basées sur un texte de négociation.

Le dicton que je viens de mentionner est à l'origine un dicton roumain, et est tout à fait à-propos. Il m'amène à mon troisième et dernier point. Aux compliments mérités qui ont été adressés à toutes les personnes présentes pour leur travail ainsi qu'aux Coprésidents des négociations intergouvernementales, je voudrais ajouter un appel ou, comme certains diraient, mettre de l'eau dans notre vin. Nous ne pouvons être complètement satisfaits par le résultat des négociations intergouvernementales à la soixante et onzième session – pas seulement parce que l'Assemblée générale n'a toujours pas adopté de projet de résolution sur la réforme du Conseil de sécurité, mais aussi parce que nous n'avons même pas mis le cap sur des négociations fondées sur un texte. C'est le lancement de cette procédure opérationnelle standard propre à toutes les négociations menées à l'ONU qui fait défaut.

Notre navire, celui des négociations intergouvernementales, semble avoir un gouvernail qui ne marche que d'un côté. Et bien que nous ramions aussi fort que nous le pouvons, nous tournons en rond. Des négociations fondées sur un texte signifient que notre gouvernail doit marcher des deux côtés pour que nous puissions avancer droit vers le rivage d'une véritable

réforme. Mais le prochain capitaine des négociations intergouvernementales ne devrait pas avoir à s'inquiéter de cette trajectoire car la quasi-totalité de l'équipage, au moins 164 d'entre nous sur 193, y adhère et est prête à ramer.

Le Président (*parle en anglais*) : Si c'est véritablement la dernière fois que le représentant de l'Allemagne s'adresse à l'Assemblée générale, en tant que Président, je tiens à le remercier, lui qui est un des Vice-Présidents de l'Assemblée générale, des services exceptionnels qu'il a rendus à l'Assemblée à sa soixante et onzième session.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe L.69, un groupe varié de pays dont une grande partie sont des petits États d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique unis par une cause commune, à savoir parvenir à une réforme durable et globale du Conseil de sécurité.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, de la manière dont vous avez dirigé ce processus et des orientations que vous avez fournies aux Coprésidents dans le cadre des travaux entrepris sur cette question cruciale. Nous tenons également à remercier et féliciter les Coprésidents, l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, de la Tunisie, pour avoir donné aux États Membres de multiples occasions d'avoir des discussions interactives et de fond durant cette session, le tout dans une atmosphère franche et cordiale. Le document que nous avons adopté aujourd'hui (décision 71/553) constitue une importante contribution des Coprésidents à ce processus et jouit du plein appui de notre groupe et, selon nous, de l'appui de l'ensemble des États Membres.

L'Assemblée générale a entamé son examen de cette question il y a 25 ans. Nous avons adopté plusieurs documents sur cette question au cours de ce quart de siècle et le document sur les éléments communs et les questions à examiner plus avant est un supplément important à ce corpus. Certes nous nous félicitons de marquer ainsi aujourd'hui l'aboutissement d'une année de travail du processus et de l'Assemblée sur une question importante, mais quand on regarde à plus large échelle, nous n'avons toujours pas entamé le travail véritable en termes de négociations et de compromis politiques. Cela n'est selon nous pas dû à une absence de volonté ou de matière, mais plutôt à l'obstination d'une minorité à ne pas respecter le sentiment général au sein de l'Assemblée générale. On a jamais vu dans aucun

autre espace prétendument démocratique la volonté de 85 % des membres d'une organisation ne pas mener à l'action.

De la même manière que le Conseil de sécurité est, en théorie, tenu de rendre des comptes à l'ensemble des États Membres concernant son action ou son inaction, l'Assemblée générale est elle aussi comptable devant les peuples des Nations Unies de son action et de son inaction. Au bout de 25 années de délibérations sur cette question, il nous faut dresser le bilan et évaluer en toute franchise nos progrès. Nous devons déterminer pourquoi, après toutes ces années, nous poursuivons un processus qui est fondamentalement anormal. Les principes de démocratie et de transparence exigent probablement que nous tenions nos réunions en public afin que la communauté internationale et nos jeunes puissent déterminer plus précisément ce qui nous empêche d'agir pour réaliser les vœux de la majorité des États Membres.

Le Groupe L.69, dans sa lettre datée du 6 mars, a clairement montré que plus de 160 pays estiment qu'à ce stade, le processus dispose de tous les éléments nécessaires pour pousser plus loin sur la lancée des travaux des sessions précédentes et passer à des négociations fondées sur un texte. Nous sommes prêts et disposés à négocier, discuter, résoudre les problèmes et aller de l'avant sur cette question très importante et cruciale. Nous voulons croire que notre prochaine étape consistera à normaliser le processus et à entamer des négociations basées sur un texte afin qu'une solution de compromis qui recueille l'adhésion politique la plus large possible puisse se faire jour dans ce cadre. À cet égard, nous espérons qu'à la prochaine session, nous commencerons là où nous nous sommes arrêtés à la présente session, et ne tenterons pas à nouveau de réinventer la roue.

Je voudrais terminer en citant un sage précepte d'une importante tradition de l'Est :

« Sois attentif à l'accomplissement des œuvres, jamais à leurs fruits; ne fais pas l'œuvre pour le fruit qu'elle procure, mais ne cherche pas à éviter l'œuvre. »

Je forme le vœu que nous soyons tous amenés à faire ce qui est juste. C'est cela seul qui déterminera les fruits de nos œuvres, cela seul qui atténuera nos craintes et nos hésitations. Nous espérons qu'ensemble, nous répondrons à l'appel de notre sagesse collective et réformerons le Conseil de sécurité le plus rapidement possible.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe du consensus, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, du rôle de chef de file que vous avez joué durant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à féliciter les Coprésidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Khiari et l'Ambassadeur Jinga, de la transparence et de l'ouverture avec lesquelles ils se sont acquittés de leurs fonctions. Leur conduite de nos travaux a favorisé une atmosphère constructive durant la présente session de négociations intergouvernementales, ce qui a permis à toutes les délégations de participer à des discussions franches et substantielles.

Aujourd'hui, nous avons convenu de poursuivre les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, sur la base du travail entrepris par les États Membres tout au long du processus de négociations intergouvernementales. En fait, toutes les sessions de négociations intergouvernementales ont apporté des contributions importantes au processus de réforme, dans le souci de parvenir à une solution qui puisse recueillir le consensus le plus large possible entre les États Membres.

Au cours de cette session des négociations intergouvernementales, les discussions entre États Membres ont permis aux Coprésidents d'identifier les points communs et les questions à examiner plus avant, comme indiqué dans le document qu'ils ont rédigé. Ce document n'a pas été entériné ni adopté par les États Membres, mais nous prenons acte de la contribution qu'il apporte à une solution consensuelle. Comme d'autres, le Groupe du consensus a partagé ses vues sur les éléments du document, notamment sur les points communs qui doivent manifestement faire l'objet de nouvelles délibérations. À cet égard, nous tenons à souligner que, indépendamment de sa place dans le document, la question de la création d'autres catégories de membres exige un examen plus approfondi. Néanmoins, Monsieur le Président, tout comme vous l'avez souligné dans votre lettre datée du 27 juin, nous estimons également que le document des Coprésidents peut être considéré comme un pas dans la bonne direction.

Au début de la présente session de négociation, nous avons exhorté les membres à travailler à une définition commune des principes qui devraient être à la base de la réforme du Conseil de sécurité. Alors que la présente session touche à sa fin, nous sommes plus que jamais convaincus qu'une fois atteint le consensus sur ces principes, les prochaines étapes du processus

de réforme seront plus fluides. À cet égard, nous nous félicitons que le document des Coprésidents fasse de nombreuses références aux principes qui sous-tendent la réforme du Conseil de sécurité. Cependant, nous avons été surpris par l'opposition manifestée par certaines délégations à l'inclusion des deux principes cardinaux de la démocratie et de la représentation parmi les points communs. Face à cette opposition aux principes fondamentaux promus par l'ONU, les Coprésidents ont été contraints de les garder dans la liste des questions nécessitant une plus ample réflexion en vue de réaliser l'objectif d'un Conseil de sécurité plus démocratique. Le Groupe du consensus est fermement convaincu qu'une discussion sérieuse sur ces deux principes essentiels pour la réforme du Conseil de sécurité ne peut plus être reportée. C'est pourquoi nous espérons que les États Membres auront enfin la possibilité d'examiner ces questions à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

En novembre dernier, lors du débat sur la réforme du Conseil de sécurité (voir A/71/PV.42 et A/71/PV.43), nous avons rappelé qu'aucun État Membre ne rejetait l'idée d'ajouter de nouveaux sièges non permanents au Conseil de sécurité en faveur des régions sous-représentées, et qu'un nombre important et croissant d'États Membres s'étaient opposés à l'extension du droit de veto. Aujourd'hui, nous prenons acte de la conclusion des Coprésidents, à savoir que l'augmentation du nombre des membres non permanents est acceptée par tous les États Membres dans le cadre d'une réforme globale de l'ensemble des cinq groupes indiqués dans la décision 62/557. Nous convenons également que la question du veto est un élément clef de la réforme du Conseil de sécurité. Si un désaccord marqué et tenace persiste entre les États Membres sur cette question, c'est en raison de la demande de sièges permanents supplémentaires.

Aujourd'hui, comme en novembre dernier, nous sommes convaincus qu'il existe un terrain d'entente qui peut nous aider à trouver la solution pour débloquer enfin le processus de réforme. En faisant preuve de souplesse et d'un esprit de compromis, l'Assemblée générale devrait pouvoir mener à bien la réforme consensuelle et durable du Conseil de sécurité que nous appelons de nos vœux. S'appuyant sur ces bases, le Groupe du consensus attend avec intérêt de participer aux négociations futures, étant sincèrement convaincu que la réforme du Conseil de sécurité est possible et à portée de main.

M^{me} Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et salue l'adoption de la décision 71/553, qui permet de poursuivre les efforts en vue de réformer le Conseil de sécurité.

Nous tenons à remercier les Coprésidents, l'Ambassadeur Khiari et l'Ambassadeur Jinga, de nous avoir guidés tout au long de ce cycle. Nous savons qu'ils ont travaillé d'arrache-pied jusqu'à la dernière minute pour produire le document de réflexion. Nous estimons que ce document complète de manière idoine les précédents documents établis par les précédents facilitateurs du processus, et espérons poursuivre les efforts en ce sens durant le prochain cycle.

La soixante-douzième session de l'Assemblée générale marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution historique 47/62 sur la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité, ainsi que le dixième anniversaire du lancement du processus de négociations intergouvernementales. Nous souhaitons vivement honorer la prochaine session importante en faisant fond sur l'élan suscité cette année et en précisant les points communs et les questions qui méritent un examen plus approfondi afin de pouvoir enfin entamer des négociations fondées sur un texte consolidé.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Hongrie juge positifs les résultats obtenus cette année et est prête à contribuer activement au prochain processus de négociations intergouvernementales pour qu'il puisse aller encore plus loin.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, la délégation égyptienne s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Koweït au nom du Groupe des États arabes et à celle faite par le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique. Je souhaite formuler les observations suivantes à titre national.

L'Égypte vous exprime sa profonde gratitude, Monsieur le Président, pour vos efforts et votre engagement tout au long de votre présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, afin de faire avancer le programme de réforme du Conseil de sécurité, une question qui présente un intérêt particulier pour tous les États Membres. Je voudrais également exprimer notre gratitude aux deux Coprésidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled

Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, pour leur volonté de faire véritablement avancer le processus de négociations intergouvernementales et pour leurs efforts afin de rapprocher les positions des différents pays et groupes.

Nous nous félicitons du consensus dont fait l'objet la décision 71/553, ce qui reflète notre engagement collectif en faveur des négociations intergouvernementales, qui sont le seul cadre qui permettra d'arriver à une réforme du Conseil de sécurité qui soit globale et juste. Ce consensus reflète également la volonté de tous les États Membres de travailler ensemble pour bâtir un espace politique plus large qui aboutira à la réforme du Conseil de sécurité, en tant que pierre angulaire de la réforme de l'ONU dans son ensemble, afin de permettre à l'Organisation de relever les défis actuels et d'atteindre les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La décision d'aujourd'hui nous permet de poursuivre nos travaux dans le cadre des négociations intergouvernementales au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous devons tenir compte des principes directeurs qui ont été énoncés dans la décision 62/557, qui a lancé le processus de négociations intergouvernementales. Le premier est que les négociations intergouvernementales sont un processus qui doit se dérouler sur la base des propositions des États Membres et que les diverses positions des différents groupes constituent la base des négociations.

Cela dit, pour qu'un document résultant des diverses réunions et séries de négociations recueille le consensus, il doit refléter pleinement la Position africaine commune, conformément à la Déclaration de Syrte, ainsi que la demande de l'Afrique d'une représentation juste dans les différentes catégories de membres du Conseil de sécurité, notamment deux sièges permanents, afin de rectifier l'injustice historique faite à l'Afrique et de lui permettre de participer efficacement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce document doit également refléter pleinement la position du Groupe des États arabes, qui demande un siège permanent dans le cadre de toute future augmentation du nombre de sièges permanents au Conseil.

En outre, la décision confirme également l'importance de trouver une solution qui permette de préserver les liens et la communication entre les cinq groupes impliqués dans les négociations afin de parvenir à l'accord le plus large possible entre les États Membres. L'Égypte accueille avec satisfaction les documents

qui ont apporté un nouvel éclairage sur les positions et les points communs des États Membres et permis également de recenser les questions controversées, qui restent assez nombreuses. L'Égypte attend avec intérêt la poursuite de ces efforts au cours de la prochaine série de négociations intergouvernementales.

Les débats qui ont eu lieu à la présente session mettent en relief l'importance d'avoir une discussion approfondie sur les principes et les règles sur lesquels reposent les négociations intergouvernementales, comme cela a été réaffirmé à maintes reprises par plusieurs groupes, notamment le Groupe des États arabes et le Groupe des États d'Afrique, afin de définir aussi clairement que possible la direction que devra prendre le processus intergouvernemental pour aller de l'avant et de parvenir à un accord aussi large que possible entre les États Membres sur les questions relatives à la réforme du Conseil de sécurité.

Pour terminer, l'Égypte est prête à continuer de travailler avec tous les pays et tous les groupes de manière constructive à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale afin de renforcer l'unité entre les États Membres et de prendre des mesures supplémentaires en faveur de la réforme à laquelle nous aspirons tous.

M^{me} Bannis-Roberts (Dominique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de vous faire part les brèves observations suivantes au nom des 14 États Membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM se félicite de l'adoption par consensus de la décision 71/553, qui réaffirme le rôle central de l'Assemblée générale s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, et décide de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Nous considérons que c'est là la preuve de la volonté des États Membres de poursuivre les débats sur la réforme du Conseil, malgré leurs différences de positions.

La CARICOM espère vivement qu'il sera possible d'avancer sur la base des séances informelles tenues au cours de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, ainsi que des positions et propositions des États Membres, en utilisant les éléments de convergence distribués le 12 juillet 2016 ainsi que les points communs

et les questions à considérer plus avant, distribués le 27 juin, pour aider à orienter les futurs travaux de l'Assemblée générale.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter les Coprésidents des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Ion Jinga et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, pour la façon avisée dont ils ont dirigé les négociations au cours de la soixante et onzième session, et pour vous remercier, Monsieur le Président, de votre attachement au processus de réforme du Conseil de sécurité.

La CARICOM réaffirme son attachement à la réforme du Conseil de sécurité et restera engagée dans le travail qui nous attend.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : L'Assemblée générale vient d'adopter la décision orale 71/553, concernant la reconduction technique des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale à sa prochaine session.

Depuis le début de l'année, l'Assemblée générale a tenu cinq réunions de négociations intergouvernementales au cours desquelles les États Membres ont examiné cinq groupes de questions et leur relation intrinsèque dans une atmosphère globalement positive. Bien que des divergences subsistent, les négociations patientes sont constructives et propices à la création progressive des conditions permettant de parvenir au plus large consensus possible. La Chine remercie le Président de l'Assemblée générale et les Coprésidents des négociations intergouvernementales pour le rôle qu'ils ont joué à cet égard.

Le document contenant les éléments communs et les questions à examiner plus avant publié par les Coprésidents donne matière à réflexion et représente l'interprétation personnelle des Coprésidents des positions des États Membres sur la réforme du Conseil de sécurité. Il n'y a pas de consensus sur ce document, qui n'a aucun statut officiel dans les négociations intergouvernementales, et ce en raison des divergences d'opinion entre les parties. Le processus de négociations intergouvernementales est la plateforme centrale du processus de réforme du Conseil de sécurité, et le principe de l'initiative des Membres est essentiel à son bon fonctionnement. La Chine remercie les Coprésidents d'avoir adhéré à ce principe.

Depuis 2009, les États Membres participent activement aux négociations et présentent des positions,

propositions et suggestions constructives pour faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité. Ces propositions et suggestions permettent à tous les États Membres de faire des compromis et de rechercher des consensus. La réforme du Conseil de sécurité a une incidence sur les intérêts réels de tous les États Membres et ne peut être réalisée du jour au lendemain. Seules des années d'efforts et de travail patient dans le cadre des négociations intergouvernementales nous permettront d'aplanir progressivement nos divergences pour atteindre le consensus le plus large possible.

La Chine espère qu'à la prochaine session de l'Assemblée générale, le groupe chargé des négociations intergouvernementales continuera de respecter le mandat défini par la décision 62/557, le principe de l'initiative des Membres et l'idée d'une solution globale, relançant ainsi les efforts visant à permettre aux États Membres de générer le consensus le plus large possible sur la réforme du Conseil de sécurité. La Chine continuera d'œuvrer de concert avec tous les États Membres et de promouvoir la réforme du Conseil de sécurité pour répondre aux intérêts communs de tous les Membres et aux intérêts à long terme de l'ONU.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et de votre direction responsable de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Nous vous remercions d'avoir présenté la décision 71/553 sur la poursuite de l'examen de la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-douzième session. Cette question est une des plus importantes préoccupations de l'Organisation, car elle concerne l'organe qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le même temps, comme l'ont montré les discussions qui se sont déroulées depuis le début de la présente session, les positions de certains États Membres restent fondamentalement divergentes, voire opposées, sur certains aspects. Il est évident que compte tenu de l'importance capitale de la question de la réforme du Conseil de sécurité, nous devons continuer de rechercher une solution qui susciterait un appui beaucoup plus large des États Membres que celui des deux tiers des voix requis. Idéalement, cette décision devra être consensuelle, et les discussions doivent être constructives, transparentes et sans exclusive, sans imposer d'échéances artificielles. Nous rappelons que les pays en développement d'Asie et d'Afrique doivent

être les premiers à recevoir des sièges supplémentaires au Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus qu'ils ont le potentiel de contribuer grandement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Surtout, cela permettrait de faire en sorte que les décisions futures du Conseil de sécurité soient équilibrées.

Nous sommes convaincus que les cinq aspects de la réforme du Conseil de sécurité doivent être examinés ensemble. Toute tentative d'isoler des questions spécifiques risque d'éroder l'approche globale qui constitue le fondement des négociations et a été acceptée par tous. Nous tenons aussi à souligner que ce processus ne pourra pas avancer en imposant des textes des facilitateurs, des documents de négociation ou d'autres initiatives non consensuelles. Les sessions précédentes de l'Assemblée générale ont clairement exposé la futilité et la dangerosité de toute tentative de parvenir à une solution sans tenir compte de l'ensemble des positions.

Pour conclure, je remercie les Coprésidents du processus, Ion Jinga, de la Roumanie, et Mohamed Khaled Khiari, de la Tunisie, qui ont déployé des efforts considérables pour s'acquitter de leur tâche tout au long de la soixante et onzième session.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de l'importance prioritaire que vous accordez à la question de la réforme du Conseil de sécurité ainsi que de votre engagement et de votre dynamisme dans le cadre de ce processus. Nous tenons également à ce qu'il soit pris acte de notre reconnaissance envers l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohammed Khaled Khiari, de la Tunisie, pour leur dur labeur ainsi que l'ouverture, la transparence et l'efficacité avec lesquelles ils ont dirigé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Leur direction compétente de ces travaux a connu son point culminant avec l'adoption du document des Coprésidents, intitulé « Éléments communs et questions appelant à un complément d'examen ».

Nous estimons que le document des Coprésidents est un résultat important cette année car il recense dans un document consolidé les éléments clefs dans le contexte des cinq groupes de questions visés dans la décision 62/557 de l'Assemblée générale. Le document des Coprésidents fait également mention d'autres questions sur lesquelles il convient d'approfondir la réflexion et le dialogue. Nous nous félicitons qu'il fasse

fond sur les négociations intergouvernementales qui se sont déroulées au cours des deux dernières années et, conjugué au document cadre et au document sur les points de convergence, il constituera un excellent point de départ pour les discussions à la prochaine session des négociations intergouvernementales.

Nous notons que le document ne fait aucune référence à une question importante aux yeux de Singapour, à savoir la nécessité de prêter attention à la représentation des petits États insulaires en développement au sein d'un Conseil de sécurité réformé.

Cependant, nous reconnaissons que ce document reflète un juste équilibre entre les intérêts et les positions des États Membres. C'est pourquoi nous nous sommes associés au consensus sur l'adoption de la décision 71/553. Nous continuerons cependant de promouvoir cette question importante et d'autres questions qui revêtent un intérêt pour les petits États, notamment la question des méthodes de travail du Conseil de sécurité, lorsque les négociations intergouvernementales reprendront l'année prochaine.

Bien que ce document marque le franchissement d'une nouvelle étape dans le processus de négociations intergouvernementales, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Le défi consiste maintenant à faire fond sur le document des Coprésidents et à maintenir la dynamique de progrès. Selon nous, l'impératif de la réforme du Conseil de sécurité est plus réel et urgent que jamais. Nous devons accélérer le rythme de nos travaux pour parvenir à une réforme rapide et véritable.

Ma délégation demeure déterminée à collaborer avec toutes les délégations pour continuer sur la lancée des progrès accomplis, parvenir à une réforme rapide et véritable et faire du Conseil de sécurité un organe plus ouvert, plus responsable, plus efficace et moins exclusif.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire quelques mots au nom des deux Coprésidents. Nous vous remercions sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que tous ceux qui ont exprimé leur appui au travail réalisé par les Coprésidents.

Dans la déclaration que vous avez prononcée à l'ouverture des négociations intergouvernementales, le 6 février, Monsieur le Président, vous avez encouragé les États Membres à rechercher des moyens de sortir de l'impasse constituée par les divergences de longue date sur la nature de la réforme du Conseil de sécurité. Vous avez également souligné la nécessité de raviver l'esprit d'ouverture, de compromis et d'engagement

pour trouver un terrain d'entente afin de surmonter les problèmes posés par le caractère sensible et complexe des questions liées à cette réforme.

Les négociations intergouvernementales sont un processus politique extrêmement complexe. En conséquence, la réforme du Conseil de sécurité passe par une solution politique. Cette solution existe certainement. Le jeu à somme nulle n'est pas une option. J'estime que si la volonté existe, il est possible de trouver une solution.

En tant que Coprésidents, nous nous sommes efforcés d'être créatifs et de maintenir la dynamique tout en respectant les aspirations de tous les États Membres. Sur la base du principe selon lequel rien n'est accepté tant qu'on n'est pas d'accord sur tout, et en nous appuyant sur des discussions interactives, nous nous sommes efforcés de trouver des liens entre les cinq groupes de questions, et ce afin de déterminer les éléments communs et les questions dont l'examen doit être approfondi. Nous avons toujours été des médiateurs honnêtes, agissant de bonne foi et en toute impartialité, conscients du rôle essentiel que les États Membres ont à jouer dans ce processus.

Notre objectif commun est d'utiliser au mieux la capacité du Conseil de sécurité de répondre aux nouveaux besoins, étant donné que l'ONU est confrontée à un nombre croissant de défis, notamment le terrorisme, les crises humanitaires, les violations des droits de l'homme, les conflits armés et d'importants problèmes sanitaires et environnementaux. On ne peut relever ces défis que de manière coordonnée, parce que ce qui se passe maintenant dans une partie du monde a des répercussions à des dizaines de milliers de kilomètres. C'est la raison pour laquelle les Coprésidents ont adopté une démarche qui continuera de s'appuyer sur le renforcement de la confiance mutuelle entre les États Membres afin d'étudier plus avant ce que nous avons en commun et de voir comment nous pouvons réduire le fossé entre les différentes positions, en gardant à l'esprit que nous ne pouvons pas reprendre à chaque fois à zéro.

Parce que la réforme du Conseil de sécurité peut avoir des conséquences géopolitiques, le processus de négociations intergouvernementales ne peut pas être une simple collecte de données. Son objectif n'est pas d'identifier des majorités et des minorités de pays, mais de trouver une solution acceptable pour tous. Son rôle est de jeter des ponts et d'instaurer la confiance, non pas de séparer les États Membres dans différents camps. Dans le même temps, les aspirations doivent correspondre à

la réalité. En tant que Coprésidents, nous avons tenté de prendre tous ces aspects en considération.

L'ONU est la seule organisation internationale universelle dont nous disposons. Malgré la diversité des voix, l'ONU n'est pas restée figée depuis 1945. L'Organisation a suivi un processus d'évolution continu, incluant l'élargissement du Conseil de sécurité en 1965 et la création de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Cour pénale internationale, la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et ONU-Femmes. Ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont les institutions évoluent positivement si les conditions sont remplies.

Nous avons tous convenu de maintenir la dynamique de la réforme du Conseil de sécurité. Un proverbe chinois dit qu'« un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas ». Nous savons tous qu'un long chemin nous attend. Parfois, la route peut sembler trop étroite et l'on pourrait penser qu'il n'y a pas assez de place pour tous. Mais si nous voulons arriver à la même destination, nous avons besoin de confiance mutuelle et d'un désir général de compromis. Parce que les négociations intergouvernementales sont un processus piloté par les États Membres, les éléments communs et les questions à examiner plus avant que les Coprésidents ont identifiés sont entièrement fondés sur les contributions des États Membres. Ce n'est pas un document consensuel, car il comprend des opinions différentes sur la manière de réformer le Conseil de sécurité, mais comme cela a été confirmé par les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui, il n'est pas non plus controversé, parce qu'il reflète aussi précisément que possible la façon dont les États Membres envisagent la réforme du Conseil de sécurité.

En fin de compte, cette session de négociations intergouvernementales était plus qu'un simple exercice intellectuel dans le cadre duquel nous avons eu des débats interactifs et échangé des arguments. En tant que Coprésidents, nous avons fait de notre mieux pour nous montrer à la hauteur des attentes des États Membres. Nous espérons que nos travaux pourront s'ajouter aux réalisations des sessions précédentes et contribuer ainsi à la poursuite de ce processus à la soixante-douzième session. En tant que Coprésidents, nous sommes reconnaissants de l'appui et des encouragements que nous avons reçus au cours des neuf derniers mois de la part de tant de nos collègues ici présents, et nous

sommes profondément honorés de la confiance que vous, Monsieur le Président, avez placée en nous. Cela a été un privilège d'être au service de tous les États Membres de l'ONU au cours de cette soixante et onzième session.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de conclure nos délibérations, je vais faire quelques brèves remarques sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité.

Je voudrais moi aussi remercier sincèrement les deux Coprésidents, l'Ambassadeur Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, et l'Ambassadeur Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie, de la diligence avec laquelle ils ont guidé les négociations intergouvernementales tout au long de la soixante et onzième session. Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite leur dire qu'ils ont fait un travail remarquable.

Je saisis également cette occasion pour adresser nos sincères remerciements à tous les États Membres et aux délégations de la compréhension et de la coopération dont ils ont fait preuve à l'égard des Coprésidents. C'est la volonté des États Membres de dialoguer et d'interagir sur la base d'une vaste entente et d'un engagement indéfectible qui a fait des négociations intergouvernementales un élément si essentiel des travaux de l'Assemblée générale, et ce sera leur volonté d'étudier les convergences et les points communs qui nous mènera aux réformes que nous recherchons.

Si cette session de négociations intergouvernementales s'est conclue alors que beaucoup de travail reste à faire pour ce qui est de parvenir à un modèle de réforme acceptable pour tous les États Membres, je pense que les points communs et les questions à examiner plus avant, décrites dans chacun des cinq grands thèmes à l'examen, contribueront à de nouveaux progrès dans les futurs travaux des négociations. Je veux croire que les négociations intergouvernementales vont se poursuivre à la soixante-douzième session avec la même énergie constructive et dans un nouvel esprit de souplesse afin de faire avancer cette responsabilité centrale de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 122 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 126 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

Projet de résolution (A/71/L.77)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États fédérés de Micronésie, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.77.

M^{me} Chigiya (Micronésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom des membres du Forum des îles du Pacifique, le projet de résolution A/71/L.77, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ».

Le projet est une mise à jour de la résolution 69/318 et répond à deux objectifs. Premièrement, il fait le point des faits nouveaux intervenus au cours des deux dernières années, et deuxièmement, il encourage le renforcement de la coopération entre les deux organisations. Je voudrais brièvement souligner quelques éléments clés du projet de résolution de cette année.

Nous nous sommes félicités, en particulier, de la poursuite du dialogue mutuellement bénéfique entre les dirigeants du Forum des îles du Pacifique et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de la possibilité d'une visite du nouveau Secrétaire général dans notre région, maintenant qu'il a pris ses fonctions. Nous nous sommes également attachés à rechercher des solutions concrètes pour appuyer nos efforts de développement durable. Par exemple, les partenariats entre le système des Nations Unies et les membres du Forum des îles du Pacifique ont donné des résultats positifs grâce à une collaboration avec le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique établi aux Tonga.

Nous avons évoqué le nouveau Bureau du Commissaire pour l'océan Pacifique, qui va appuyer les efforts déployés par notre région pour mettre en œuvre le programme relatif aux océans, notamment l'objectif 14 de développement durable. Nous nous sommes employés à examiner la manière dont le système des Nations Unies peut produire de meilleurs résultats sur le terrain dans la région du Forum, ainsi que la volonté des membres du Forum de participer à un partenariat renforcé. Enfin, nous avons voulu reconnaître l'importance de la récente proclamation de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, de la Journée internationale des tropiques et de la Journée mondiale du thon, respectivement.

Nous tenons à remercier toutes les délégations qui ont participé de façon constructive aux négociations sur le projet de résolution, et à exprimer notre gratitude pour l'appui précieux des plus de 80 délégations qui se sont avec nous portées coauteurs du texte. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.77 intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ». La liste des coauteurs sur e-Sponsorship est close.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/71/L.77, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Argentine, Brésil, Guatemala, Indonésie, Israël, Jamaïque, Liban, Maldives, Maroc, République dominicaine, Sainte-Lucie, Seychelles, Suriname, Thaïlande, Turquie et République bolivarienne du Venezuela.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.77?

Le projet de résolution A/71/L.77 est adopté (résolution 71/316).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole pour les explications de vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Dolbow (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se joindre au consensus sur la résolution 71/316. Nous saisissons cette occasion pour souligner que les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 doivent être mis en œuvre d'une manière qui soit compatible avec les droits et obligations des États en vertu du droit international, et que rien dans ces documents finaux, y

compris ce qui est considéré comme convenu, n'affecte les droits ou obligations des États en vertu du droit international ou n'en crée de nouveaux.

Les États-Unis rappellent en outre que, le 1^{er} juin, le Président américain a annoncé que les États-Unis allaient se retirer de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ou renégocier la participation des États-Unis à cet accord ou à un autre accord international sur le climat.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 126 q) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur le projet de résolution dont elle est saisie aujourd'hui, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 126 r) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 126 r) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 126 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Projet de résolution (A/71/L.76)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.76.

M. Locsin (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon pays, les Philippines, pour présenter le projet de résolution A/71/L.76,

intitulé « Célébration du cinquantième anniversaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ». Le projet de résolution est parrainé par les États Membres de l'ASEAN, ainsi que par un certain nombre d'amis et de partenaires de toutes les régions d'Asie et du Pacifique, d'Afrique, des Amériques, des Caraïbes et d'Europe, en tant que coauteurs.

Il y a 50 ans, lorsque l'ASEAN a été créée par la Déclaration de Bangkok du 8 août 1967, les pères fondateurs avaient en tête une organisation dont l'objectif principal serait la promotion d'une paix et d'une stabilité au niveau régional par le respect de la justice et de la primauté du droit et l'adhésion aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, l'ASEAN va de l'avant pour consolider sa place d'organisation régionale dynamique, pacifique et tournée vers l'extérieur, au sein d'une communauté mondiale des nations. L'ASEAN est un espace qui représente plus de 630 millions de personnes – environ 9 % de la population mondiale. Leurs besoins, leurs aspirations et leur bien-être sont au centre de la vision de l'organisation pour une communauté politiquement cohérente, économiquement intégrée, socialement responsable, ainsi qu'axée et centrée sur l'être humain, reposant sur trois piliers – la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN, la Communauté économique de l'ASEAN et la Communauté socioculturelle de l'ASEAN.

Le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale aujourd'hui est le premier projet commémoratif de ce genre à être proposé par une organisation régionale. Il vise à mieux faire connaître l'ASEAN en tant qu'organisation régionale qui encourage le multilatéralisme et la paix, la stabilité et la prospérité régionales, et à mettre en lumière les complémentarités entre la Déclaration de Kuala Lumpur sur « ASEAN 2025 : bâtir l'avenir ensemble » et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU.

Au fil des ans, les relations entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies n'ont cessé de progresser. Nous nous félicitons de la coopération entre les secrétariats des deux organisations, et des dialogues réguliers entre l'ONU et les dirigeants, ministres et hauts fonctionnaires de l'ASEAN par l'intermédiaire du Sommet ASEAN-Nations Unies et d'autres réunions, notamment celles qui ont lieu chaque année en marge des débats de haut niveau à l'issue de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale. Toutes ces rencontres nous offrent des possibilités de mettre en œuvre nos

programmes complémentaires pour l'humanité, la planète et la prospérité.

Nous sommes fiers des relations solides et constructives que nous entretenons avec les partenaires de dialogue de l'ASEAN : l'Australie, le Canada, la Chine, les États-Unis, le Japon, l'Inde, la Fédération de Russie, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et l'Union européenne, ainsi qu'avec nos partenaires de dialogue et nos partenaires de développement sectoriels. Par ailleurs, l'ASEAN continue de jouer un rôle central dans les plates-formes de dialogue qui ont contribué à la paix et la stabilité régionales, notamment l'ASEAN plus trois, le Sommet de l'Asie orientale, le Forum régional de l'ASEAN et la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN plus . Nous sommes également fiers de la collaboration entre l'ASEAN et d'autres groupes régionaux, notamment la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Alliance du Pacifique, le Marché commun du Sud et d'autres organisations régionales, en vue de réaliser les aspirations de nos peuples.

Nous constatons de la part des États Membres une volonté croissante de renforcer leur coopération avec l'ASEAN, comme en témoigne l'accréditation de plus de 80 ambassadeurs auprès de l'ASEAN à Jakarta. Nous espérons développer des relations amicales et des liens mutuellement bénéfiques avec les autres États Membres de l'ONU, conformément à la Charte de l'ASEAN. Tout ceci souligne la ferme conviction de l'ASEAN que les organisations régionales et l'ONU ont des capacités uniques et complémentaires s'agissant de lutter contre les problèmes clefs pour le bien commun. Ainsi, non seulement le projet de résolution commémore le cinquantième anniversaire de l'ASEAN, mais il célèbre également 50 années de partenariats robustes, d'initiatives pionnières et d'ouvertures créées par des échanges constructifs avec tous les États Membres de l'ONU en vue de réaliser nos objectifs collectifs de croissance sans exclusive et de paix durable.

Au nom des États membres de l'ASEAN, je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à tous les auteurs du projet de résolution, ainsi qu'à nos partenaires de dialogue et à tous les États Membres pour leur appui continu et leur collaboration constructive avec l'ASEAN. Je prie maintenant tous les États Membres de bien vouloir adopter le projet de résolution A/71/L.76 par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de

résolution A/71/L.76, intitulé « Célébration du cinquantième anniversaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/71/L.76, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Argentine, Bélarus, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Estonie, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Jordanie, Lettonie, Liban,

Lituanie, Luxembourg, Maldives, Maroc, Maurice, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Palaos, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Tadjikistan, Tonga, Turquie et Uruguay.

Le projet de résolution A/71/L.76 est adopté (résolution 71/317).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 126 r) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.